

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660



Séance du 14 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
09/01/2025

Date d'affichage

Objet de la délibération
Avenant au bail civil de mise à disposition du bureau GDM et de la salle « terrasse » pour l'entente Saône Mamirolle Hand

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

**Étaient présents :**

**Mesdames et Messieurs les membres en exercice :**

Mme BELLEVILLE Marion, M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, M. FABREGUES Daniel, Mme GABLE BAUD Marlène (arrivée à 18h46), M. GAULARD Claude, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. LECAILLE Marc, M. MARECHAL Cyril, M. MOREL Christian, M. NICOLAS Franck (arrivée à 18h38), Mme PRAOM Margaux, Mme RAHON-SIMON Delphine, Mme SEGARD Violette, M. VUILLEMIN Benoit

**Étaient excusés donnant pouvoir :**

M. MALIVERNAY Jean-Baptiste donnant pouvoir à Mme GOMES Karine  
M. PELLETIER Charles-Emmanuel donnant pouvoir à M. VUILLEMIN Benoit  
Mme SAUVONNET Nadine donnant pouvoir à M. CALVAT Lylian

**Était absent :**

M. RIGAL Philippe

Mme GABLE BAUD Marlène a été désignée Secrétaire de séance.

**M. le Maire EXPOSE :**

L'association « Entente Saône Mamirolle Handball », Club de Handball évoluant au niveau national, demande une mise à disposition supplémentaire de locaux à titre exclusif d'un local communal dénommé « Salle Terrasse », qu'elle occupe et utilise en tant qu'espace VIP pour les évènements et matchs qu'elle organise au sein du gymnase du Marais 4 rue du collège 25660 SAÔNE.

Pour ce faire, un avenant à la convention de mise à disposition de locaux déjà signée par les parties, conformément à la délibération n°2022 09 05, en application des dispositions du CGPPP (art L.2122-1 et suivants), sera signé entre la commune de SAÔNE et l'Entente Saône Mamirolle Handball.

L'Entente Saône Mamirolle Handball aura ainsi la possibilité d'aménager cet espace, indispensable à leur activité.

L'Entente Saône Mamirolle Handball ne pourra accéder aux locaux et espaces du Gymnase du Marais qui ne leur sont pas mis à disposition exclusive par la présente convention, que sur demande, au même titre que les autres associations.

Le local mis à disposition par la commune de SAÔNE est réputé en bon état d'usage et d'entretien, et conforme aux normes d'accès et de sécurité.

Vu l'avis favorable de la commission N°4 « Association et culture » du 20/11/2024,

Il est proposé que l'Entente Saône Mamirolle Handball signe un avenant au contrat de bail civil à usage de bureaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 3 ans.

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

#### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant au contrat de bail civil à usage de bureau et d'espace VIP dénommé salle « terrasse », avec l'Entente Saône Mamirolle Handball, situé au sein du gymnase du Marais à Saône à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon l'avenant en annexe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ledit avenant ;
- **D'IMPUTER** la recette au budget.

Ainsi fait et délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 14 janvier 2025,  
Le Maire de Saône,  
M. Benoit VUILLEMIN



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Délibération transmise à :  
Préfecture du Doubs,  
ESM handball